

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [desmaraisd-csrs-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/4488dce1e084a0518e07c92b>

Date d'obtention : 2025-03-03 16:01:44



Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il faut parler à l'auteur du signalement (si il est étudiant dans notre école) et lui demander de compléter une grille d'évaluation de l'incident, afin d'obtenir davantage d'information sur la situation. Par la suite, il faut évaluer l'incident à savoir s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant (ce qui déterminera la suite des étapes à suivre.

Cette quête d'information nous permettra d'obtenir plus d'information sur la situation et qui sont les personnes concernées par la situation ciblée. Par la suite, rencontrer les élèves concernés et leur faire compléter une grille d'évaluation de l'incident. L'objectif est de le faire le plus rapidement possible afin de bien cerner la situation et d'éviter que les photos/vidéos se partagent davantage (pour qu'il y ait le moins d'impact possible sur la victime) Et surtout, ne pas oublier que nous travaillons en collaboration avec les policiers et procureurs dans ce genre de dossier où chaque personne à rôle bien définie à assumer selon ce qui est requis de la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

L'importance de bien suivre les différentes étapes du protocole sexto. Chaque situation peut être différente, donc la procédure nous permet de bien soutenir les victimes et de travailler en collaboration avec les policiers/procureurs.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour moi la partie la plus délicate est de bien cerner le moment d'interpeler les policiers et de connaître le moment où cela a lieu dans la situation dénoncée. Mais aussi, quand une situation doit établir la catégorie d'acte dans une situation précise (actes impulsif/actes malveillants). Dans la réalité cela demeure toujours moins évident à trancher, mais en suivant le protocole dans ces différentes étapes la catégorie d'acte demeure plus facile à déterminer.